

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 6 FÉVRIER 2017
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le six (6) février 2017 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire, messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Magella Roussel et Jasmin Couturier et madame la conseillère suivante : Johanne Morissette, sont absent monsieur Alain Thibault et madame Myriam St-Laurent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.
2. **2017-013** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Madame Johanne Morissette en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
3. **2017-014** **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 16 et 25 janvier 2017 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture. Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux des séances tels que présentés.
4. **2017-015** **ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est 29 207.06\$ pour le 2731

LISTE DES COMPTES
Janvier 2017

ADMQ	FORMATION ROLE OFFI. MU ENVIR	7459	C1700914	349,52
ADMQ	ADHÉSION ADMQ 2017	7494	C1700914	511,64
ANDRÉ HUDON	CONCIERGERIE JANVIER 2017	553406	C1700915	266,90
GROUPE CCL	ENVELOPPE ET COMPTE TX	140297	C1700923	354,97
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TABLETTE CLEP	FCL0007981	C1700917	17,88
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	FOURNITURE CLEP	FCK0114899	C1700917	19,76
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	DÉTECTEUR, PRISE , CLEP	FCL0008252	C1700917	24,87
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	PART SOCIALE CIM 2017	CRF1700124	C1700918	200,00
CANADIEN NATIONAL	ENTR PASSAGE NIVEAU	91275215	C1700916	1 662,00
DICKNER INC.	PANNEAU SIGNALISATION	31025492	C1700919	35,86
LES ENTREPRISES E. NORMAND INC.	1ER VERS ENT. HIVER 2016-17	71132	M1700910	19 162,50
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE IMPRIMANTE	185626	C1700921	140,27
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	RENOUV. 01-03-17 AU 01-03-18	323718	C1700924	77,70
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION DÉC 2016	201603460675	C1700920	20,00
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE JANVIER 2017	94451	C1700922	1 984,52
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC.CLEP.19 NOV 16À 20 JANV17	616301635234	L1700006	202,14
DÉNEIGEMENT JOCELYN OUELLET INC.	DÉNEIGEMENT CENTRE LEP.	2946	C1700930	485,88
DÉNEIGEMENT JOCELYN OUELLET INC.	JANVIE DÉNEIG. SALLE MUN JANV	2947	C1700930	212,47
MINSTRE DU REVENU DU QUÉBEC	RETENU COTIS. EMPLOYEUR 2016	2017	M1700913	77,19
PUBLILUX INC.	INSCRIP ANNUEL 2017	201727500	C1700926	57,43
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL JANV 2017	JANV 2017	L1700007	330,94
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIALE JANV 2017	JANV 2017	L1700008	965,03
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	RENOUV. JANV A JUIN 2017	44415	C1700927	287,44
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE	FRAIS APPEL DOFFRE COLLECTE	42487	C1700925	205,05
TELUS QUÉBEC	TÉL S. MUNICIPALE	JANVIER 2017	L1700009	48,98
ULTRAMAR	CHAUF HUILE 1334.7/0.7330\$	475300	C1700928	1 124,84

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	cotisation annuelle 2017	2017-133697	C1700929	112,68
VISA AFFAIRES DESJARDINS	TIMBRES 2 ROULEAUX	2017-01-17	L1700010	195,46
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE JANVIER2017	2017-01-09	L1700010	50,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE GÉNÉRATRICE	2017-01-09-1	L1700010	23,03
				29 207.06\$

**BILAN DU MOIS
JANVIER 2017**

Salaires nets : 3 employés	2 958.05 \$
Total des factures :	29 0207.06 \$
totaux salaires et compte du mois :	32 165.11 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	21 055.38 \$
Salaires payés :	2 958.05 \$
Reste à payer :	8 151.68 \$
Solde des comptes :	
no : 2731	409 383.15 \$
3 février 2017	
no : 2731 mc dispo	75 000.00 \$
no : 91550	155 188.59 \$
no : 91550 mc dispo	171 297.00 \$

5. CORRESPONDANCE

**6. 2017-016 AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND INC.
2^{ER} VERSEMENT ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 2^e versement pour l'entretien des chemins d'hiver 2016-2017 à l'Entreprise E. Normand inc. pour la facture #71186 au montant de 19 162.50\$ taxe incluse.

7. 2017-017 AUTORISATION DE PAIEMENT- INTÉRÊT 2^E FINANCEMENT

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement des intérêts du 2^e financement au montant de 16 295.18\$ à Financière Banque Nationale.

8. 2017-018 AUTORISATION DE PAIEMENT- COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de facture # CRF17000263 pour le soutien technique à CIM pour l'année 2017 au montant de 2 753.65\$

9. 2017-019 RENOUVELLEMENT MARGE DE CRÉDIT

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le renouvellement des marges de crédit des folios suivants : 2731 et 91550.

10. 2017-020 RÉSEAU-BIBLIO DU BAS-ST-LAURENT-COTISATION ANNUELLE 2017-2018

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la cotisation annuelle du Réseau –biblio pour l'année 2017-2018 au montant de 2 518.30\$.

11. 2017-021 **RENOUVELLEMENT ADMQ**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte le renouvellement à L'ADMQ pour l'année 2017 au montant de 511.64\$
12. 2017-022 **CONTRAT DE MEMBRE DE LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme comme signataire M. Réginald Morissette maire pour le contrat de membre de la CIM.
13. 2017-023 **MANDAT –ARPEMENTAGE-RUE ROY**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate Nelson Banville Arpenteur géomètre à procéder à la confection du plan cadastral pour la rue Roy et sont nommés comme signataires M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, dg sec-très. à signer les documents requis au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.
14. 2017-024 **MANDAT-NOTAIRE-RUE ROY**
Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate la firme Notaires Michaud Charbonneau Heppell inc. pour l'acquisition de la rue Roy et sont nommés comme signataires M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, dg sec-très. à signer les documents requis au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.
15. 2017-025 **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX 2016-2017**
Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte la politique de soutien aux organismes communautaires.
16. 2017-026 **LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MITIS**
CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la révision a été réalisée conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire doivent adopter le plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité d'adopter le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Mitis.

17. 2017

DÉPÔT- DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2015

La directive générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité pour l'année 2015.

18.

AFFAIRES NOUVELLES :

A) JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

2017-027

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

**IL EST PROPOSÉ MONSIEUR JASMIN COUTURIER,
APPUYÉ PAR MADAME JOHANNE MORISSETTE**

ET RÉSOLU

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

B) 2250, RUE PRINCIPALE

2017-028

Sur proposition de Madame Johanne Morissette et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage vend la parcelle de terrain numéro de cadastre 6 012 250 à Rénovation Johnny Pineault inc. pour la somme de 4100.00\$ et sont nommés comme signataires M. Réginald Morissette et Mme Tammy Caron dg et sec.-trés. à signer les documents requis au nom et

pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage. Sur cette même résolution, le conseil accepte de défrayer les frais d'honoraires professionnels d'arpentage et de notaire.

19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. **2017-029** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Magella Roussel, la fermeture de l'assemblée à 21h12.

Je, Réginald Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Réginald Morissette, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.